

## Identification du territoire et de la structure

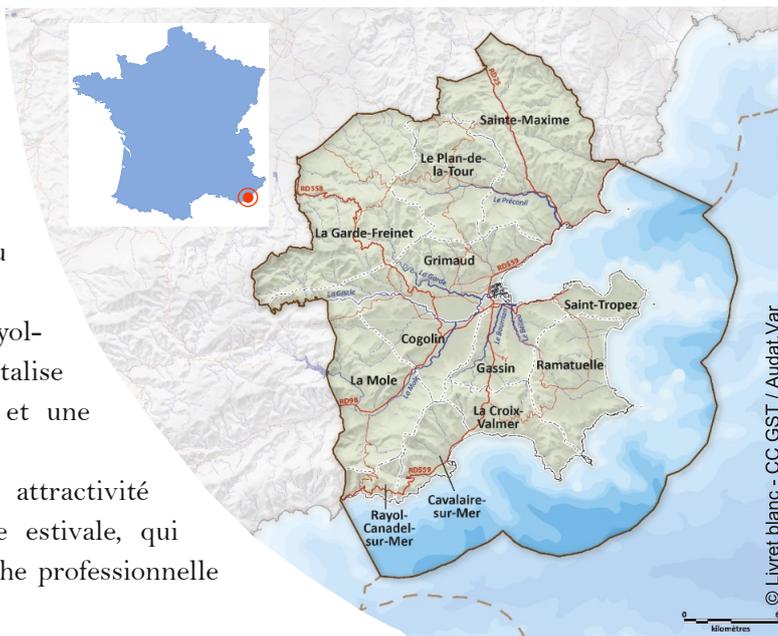
La Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez (CC GST) comprend 12 communes varoises, dont 9 littorales, soit 430 km<sup>2</sup> de superficie totale, équivalent à 7 % du territoire varois.

Depuis Sainte-Maxime au Nord-Est jusqu'à Rayol-Canadel-sur-Mer au Sud-Ouest, la collectivité totalise 103 km de côtes, 7 000 anneaux portuaires et une quarantaine de plages.

Ce territoire de la Côte d'Azur connaît une attractivité touristique importante, notamment en période estivale, qui s'ajoute aux activités annuelles telles que la pêche professionnelle et l'industrie navale.

La CC GST souhaite conserver et mieux développer cette attractivité tout en ayant conscience qu'elle a pour conséquence de concentrer intenses usages variés sur le littoral et l'espace marin, avec parfois des conflits et des risques avérés de dégradation du milieu marin et littoral. En effet, le territoire accueille des unités de grande plaisance et de croisière en plus de la petite plaisance, des loisirs nautiques et de la baignade.

Le périmètre du volet littoral et maritime (VLM) en mer correspond aux 3 milles nautiques tandis qu'à terre la limite suit plus ou moins le trait de côte.



## Un volet mer de SCOT

La CC GST s'est engagée en 2014 dans la révision de son SCOT terrestre. Dans ce cadre, un Livre Blanc a été rédigé en 2016 sur la base de retours d'expériences (entretiens avec les communes) ainsi que sur le bilan du SCOT de 2006, afin de fournir un document guide de cadrage pour l'élaboration du nouveau SCOT. En effet, ce Livre Blanc propose une vision à 2030 qui concentre des enjeux du développement du Golfe ainsi que les objectifs poursuivis pour la révision du SCOT, notamment sur l'espace maritime. Ainsi, la révision du SCOT prévoit l'élaboration d'un chapitre individualisé valant Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) qui intègre les objectifs poursuivis par la collectivité, à savoir :

- la gestion intégrée de l'espace littoral et maritime, en précisant la vocation de cet espace et en assurant la cohérence entre ses différents usages ;
- la détermination de vocations générales afin de permettre le développement des activités liées à la mer ;
- l'harmonisation et la mise en cohérence des différentes politiques publiques qui s'exercent sur l'espace maritime.

## Démarche

Que ce soit pour la rédaction du Livre Blanc ou la révision du SCOT, la CC GST a fait appel à l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (Audat.Var) en tant qu'aide à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci a travaillé en étroite collaboration avec l'Observatoire Marin qui agit sur le territoire depuis 1998 et qui est une émanance de la collectivité depuis sa création en 2013.

### Orientations

- Environnement, paysages et risques naturels littoraux.
- Economie maritime et usages littoraux et marins.
- Equipements portuaires et accès à la mer.

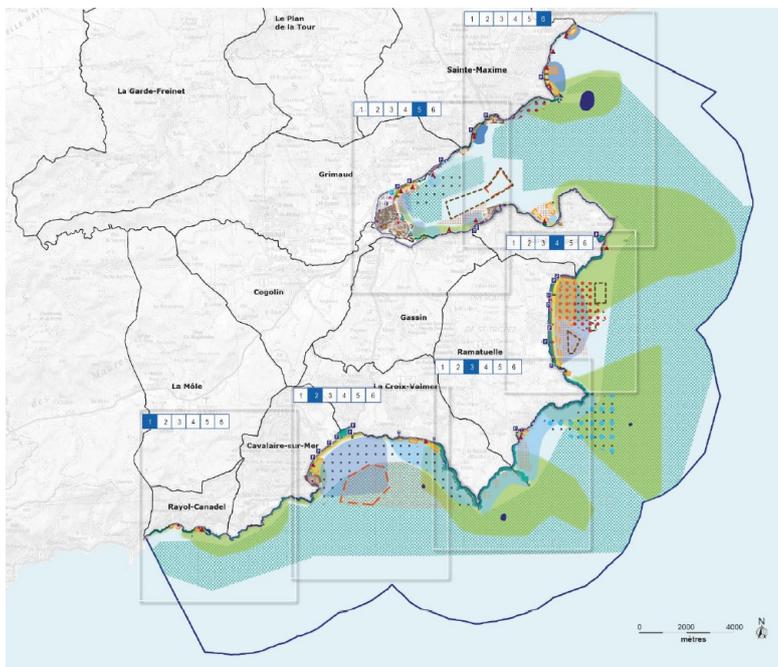
### Dates clés

- Décembre 2014 : mise en révision du SCOT.
- Février 2016 : Livre Blanc.
- Octobre 2019 : Approbation du SCOT.

Un premier travail de 3 ans a été mené pour élaborer le volet mer du SCOT. Celui-ci a été suspendu, à la demande de l'Etat, en 2014 pour que ce travail soit mené en même temps que la révision du SCOT terrestre à la fin de la même année.

Les notions de vocations et d'usages sont intégrées au VLM. En effet, le territoire littoral et marin de la CC GST est divisé en 8 secteurs représentés cartographiquement par 6 zooms. Au total 16 vocations maritimes et 11 vocations d'interface terre/mer sont identifiées.

En mer, considérant la détermination de plusieurs vocations sur une même portion de l'espace, un tableau de compatibilité entre vocations maritimes a été élaboré. Cette compatibilité se traduit par 4 niveaux allant de l'incompatibilité à une compatibilité forte.



Carte générale des vocations de l'espace terrestre et marin du littoral, avec 6 zooms cartographiques (© Document d'orientations et d'objectifs du Chapitre individualisé du SCOT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer)

## Retour d'expérience

### L'agence d'urbanisme

L'Audat.Var s'est chargée de l'élaboration du VLM du SCOT en collaboration avec l'Observatoire Marin. Ce travail commun, a permis de prolonger, en parfaite cohérence, toute la philosophie du projet de développement du territoire sur l'espace maritime.

Ce travail a l'intérêt de présenter une plus-value importante pour le territoire à travers son diagnostic approfondi, la globalisation des données, la localisation partielle des extensions portuaires, des mouillages et la production de connaissances sur les risques littoraux. Par ailleurs, ce travail propose une vision globale à la fois des milieux et des espaces maritimes.

Le VLM fut l'occasion de mettre autour de la table la Chambre de commerce et d'industrie, les élus et l'État (Préfecture) et a permis la mise en place de règles pour l'accueil des bateaux et notamment des grosses unités.

À l'échelle du département du Var, l'agence d'urbanisme a aussi été impliquée dans la rédaction du VLM du SCOT Provence Méditerranée et participe à la réflexion pour la construction d'un VLM pour le SCOT de CAVEM / Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée.

## Gouvernance locale

La construction du VLM du SCOT du Golfe de Saint-Tropez a su profiter du volontarisme fort des élus qui ont porté ce projet avec l'objectif de gérer les pressions fortes de ce territoire. Le VLM a été l'occasion pour eux de prendre la main pour agir sur ces pressions.

### [Référence / contact](#)

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez  
tél : 04 94 55 70 30

## PAROLE D'ACTEUR

« L'expérience d'élaboration de ce volet littoral et maritime de SCOT fut bien reçue sur le territoire, avec une grosse participation des usagers, des habitants, mais aussi des services de l'État qui ont découvert en même temps que nous, collectivité, la procédure d'élaboration du VLM. Cependant, sans l'aide de l'Observatoire Marin et de son expertise, il aurait été compliqué de se lancer dans la procédure. En effet, il a une connaissance du territoire maritime que n'ont pas forcément les bureaux d'études.

Aujourd'hui, des questions se posent autour des limites maritimes, de l'enchevêtrement du VLM avec les plans locaux d'urbanisme et de sa traduction dans les documents prescriptifs. »

Julien Benmamar  
Communauté de communes  
du Golfe de Saint Tropez